

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Modification n°4

### du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB)

Reçu en mairie le

9 FEV. 2022

Gonneville-sur-Honfleur

Par arrêté n°1 du 1 février 2022, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPHB.

**Le projet de modification n°4 du PLUi répond aux 5 objectifs suivants :**

- Améliorer la prise en compte des exploitations agricoles
- Protéger le patrimoine ancien de qualité
- Délimiter des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Mettre à jour un emplacement réservé à Equemauville
- Mettre à jour le règlement et rectifier des erreurs matérielles

A cet effet a été désigné par le tribunal Administratif de Caen, Monsieur Rémi DE LA PORTE DES VAUX, directeur régional France Télécom à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique.

**L'enquête publique se déroulera du lundi 28 février 2022 à 9h au mercredi 30 mars 2022 à 17h inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.**

**Le dossier d'enquête en format papier et sur un poste informatique sera consultable au siège de l'enquête**

**Le dossier d'enquête en format papier et sur un poste informatique sera consultable au siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête en format CD sera consultable dans les mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête publique et les avis émis seront consultables sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse suivante :**

<https://www.ccpbh.fr/amenager-et-developper/planification/les-procedures-en-cours/>

De plus, le public pourra adresser ses observations et propositions à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- par courrier : Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville 33 Cours des Fossés 14600 HONFLEUR
- par mail – [enquetepublique@ccpbh.fr](mailto:enquetepublique@ccpbh.fr)

Toute personne pourra, sur demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Président de la CCPHB. Des informations complémentaires sur la procédure peuvent être obtenues par mail auprès de Monsieur Julien DUPRAT à l'adresse ci-dessus.

**Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences au siège de la CCPHB :**

- le lundi 28 février 2022, de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 16 mars 2022, de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 30 mars 2022, de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le mercredi 30 mars 2022 à 17h, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés au siège de la CCPHB pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la CCPHB se prononcera par délibération sur l'approbation de la Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPHB.